

Lourdes, le 30 avril 2024

Lourdes (65)



## Stationnement en zone touristique : ce qu'il faut savoir sur les nouvelles dispositions

*Trois nouvelles zones vont être concernées d'ici peu. Explications.*

Lors de la séance du 2 novembre 2023, les membres du Conseil municipal se sont prononcés sur l'évolution du stationnement dans la zone touristique : modification de la répartition spatiale, modification de la durée maximale de stationnement autorisée, modification tarifaire. Parmi les axes soumis aux votes des élus figurait l'intégration du parking de l'Esplanade du Paradis, de la rue Pomès et de la rue Bernadette Soubirous, à la zone touristique payante.

Si l'application de ces dispositions votées en Conseil municipal était prévue en début d'année, force a été de constater que les délais de livraison des horodateurs et de mise en service n'ont pas suivi le calendrier transmis par la Ville.

Il existe deux raisons à cet état de fait. La première concerne les délais particulièrement longs qui perturbent tout type de commande au niveau national comme international depuis plusieurs mois maintenant.

La seconde concerne le sous-sol. L'opérateur gaz a vérifié les plans historiques pour s'assurer qu'aucune conduite ne traverse le parcours identifié pour l'implantation des horodateurs. Il doit aussi mener des études et des contrôles supplémentaires et nécessaires afin de garantir la sécurité de tous. Ces précautions indispensables ne sont pas du ressort de la Ville de Lourdes.

Ce contexte retarde la mise en service des horodateurs. C'est pourquoi, il a été décidé de maintenir la gratuité sur ces espaces le temps de finaliser les travaux d'implantation des deux derniers horodateurs sur le parking de l'Esplanade du Paradis afin de ne pénaliser ni les Lourdais, ni les visiteurs.

La Ville de Lourdes communiquera de nouveau dès que les équipements seront fonctionnels pour enclencher la tarification du stationnement sur le parking de l'Esplanade du Paradis, la rue Pomès et la rue Bernadette Soubirous.

**Contact presse, demande d'images en 72 ou 300 DPI :**  
**service-communication@ville-lourdes.fr | Tél. : 05 62 42 54 07**  
**Ville de Lourdes – 2, rue de l'Hôtel de Ville - 65100 Lourdes**  
**www.lourdes.fr**